

L'avis sur les félicitations de fin de Ramadhân, et sur les « Takbîr » pendant les deux fêtes [al-'Aîdayn]

Sheikh al-Islâm Ibn Taymiyyah (rahimahullâh)

BismiLLehi ar-Rahmâni ar-Rahîm

Question :

Concernant les félicitations de la fête « al-'Aîd », est-il de Sounnah pour les gens de dire : « 'Aîdaka Mubâarak » ou ce qui peut ressembler à cela ? Y-a-t-il un fondement dans la législation [Charî'ah] pour cela ou pas ? Et s'il existe un fondement dans la Charî'ah en cela, que devrions-nous dire ?

Réponse :

De ce qui peut-être dit comme félicitations le jour de la fête de « al-'Aîd » les uns envers les autres, il y a :

تقبل الله منا و منكم و أحاله الله عليك

« Taqabal-Allâh minnâ wa minkoûm wa Ahâlahu Allâh 'alayk »

Et ce qui peut ressembler à cela. Et cela a été rapporté par un groupe des compagnons [as-Sahâbah], qui eux ont fait de la sorte, et c'est sur la base d'un texte précis des Imâms, comme l'Imâm Ahmad et d'autres.

Ceci dit, l'Imâm Ahmad a dit :

« Moi je ne devance [dans les félicitations] personne, si une personne commence [à me féliciter], je lui réponds. Dès lors, répondre à la salutation est une obligation [wâdjib]. Quant à commencer les félicitations, il n'y a pas dans la Sounnah d'obligation pour cela. Et il n'y a pas aussi, d'interdiction pour cela [ces félicitations]. La personne qui le fait, a un modèle à suivre [un exemple], et la personne qui le délaisse [dire les félicitations], a un modèle à suivre ».

Wa Allâhu A'Lam. [1]

Question :

Y-a-t-il une lecture particulière dans les prières des deux fêtes [Salât al-Aîdayn] ? Qu'est-ce que la personne devrait dire entre les deux formulations exprimant la grandeur d'Allâh [takbîrtayn] ?

Réponse :

Al-HamdouLLiLLeh.

Ce qui est essentiel [sur la question], est que la lecture [dans ces prières] est permise. Comme il est permis de lire [réciter] dans tout ce qui ressemble à cela parmi les prières. Ceci dit, que la personne récite la sourate « Qâf » et « al-Qamar » ou ce qui peut ressembler celle-là. Il a certes été rapporté [en cela] des récits [athar], que cela est bon [hassan].

Et pour ce qui est [dit] entre les deux « takbîrât » :

Cela doit-être des Louange à Allâh, que l'on multiplie pour Lui, les prières sur le Prophète (sallallahu 'alayhi wa sallam) ainsi que des invocations que chacun peut choisir. C'est de cette manière que les choses ont été rapportées de 'Abdullâh Ibn Mass'ôud par les Savants [Ulémas]. Et de dire :

سبحان الله, و الحمد لله, و لا اله الا الله, و الله أكبر. اللهم صل على محمد, و على آل محمد, اللهم اغفر لي, وارحمني

« SubhânaLLâh, Wal-HamdouLLiLLeh, Wa La Ilaha Illa Allâh, Wa Allâhu Akbar. Allâhumma Sallî 'Ala Muhammadin wa 'Ala Âli Muhammadin, Allâhumma-ghafarî, wârhamnî »

De la sorte, c'est correct, de même s'il dit :

الله أكبر كبيرا, و سبحان الله بكرة و أصيلا

« Allâhu Akbar Kabîran, Wal-HamdouLLiLLeh Kathîran, Wa-SubhânaLLâh bukratan wa Asîlan »

Et ce qui peut ressembler à cela. Et il n'y a pas dans cette chose un temps précis fixé par le Prophète (sallallahu 'alayhi wa sallam) et les Compagnons.

Wa Allâhu A'Lam. [2]

Question :

Quelle est la description du « Takbîr » dans les deux fêtes [Aîdayn], et quand est son moment ?

Réponse :

Al-HamdouLLiLLeh.

Ce qui est authentique concernant le « Takbîr » selon la majorité des Salafs [djoumhoûr as-Salaf] et des juristes [fuqahâ] parmi les compagnons et les Imâms est que le « Takbîr » se fait du fajr, le jour de 'Arafa, jusqu'à la fin du jour de tachrîq, et ce après chaque prière, et il est prescrit pour tout un chacun de dire à haute voix le « Takbîr » lorsqu'il sort pour la fête [de l'immolation] [Aîd al-Adha]. Et cela est sur la base d'un consensus des quatre imâms [al-A-îmat al-Arba'a].

La description du « Takbîr » selon un grand nombre de compagnons et selon ce qui a été rapporté de façon élevée [marfoû'] du Prophète (sallallahu 'alayhi wa sallam) est qu'il disait :

الله أكبر, الله أكبر, لا اله الا الله, و الله أكبر الله أكبر, و لله الحمد

« Allâhu Akbar, Allâhu Akbar, La Ilaha Illa Allâh, Wa Allâhu Akbar, Allâhu Akbar, Wa LiLLeh il-Hamd »

Et s'il dit : « **Allâhu Akbar** » trois fois, cela est permis car certains jurisconsultes [fuqahâ] ont fait « le Takbîr » trois fois seulement. Et ceux parmi eux qu'ils l'ont dit trois fois, disent aussi :

لا اله الا الله وحده لا شريك له, له الملك و له الحمد, و هو على كل شيء قدير

« La Ilaha Illa Allâh Wahdahou la charîka lah, Lahul-Mulk wa lahu-Hamd, wa huwa 'ala Koulli Chay-în qadîr »

Et pour ce qui est du « Takbîr » dans la prière, il doit-être [le Takbîr] en concordance avec le suivi de l'Imâm, beaucoup de compagnons (radhiallâhu 'anhum) et Imâms ont fait sept takbîr dans la première raka'a, et cinq dans la deuxième.

Et la personne peut dire entre les deux formulations exprimant la grandeur d'Allâh [Takbîrtayn] :

سبحان الله, و الحمد لله, و لا اله الا الله, و الله أكبر. اللهم صل على محمد, و على آل محمد, اللهم اغفر لي, وارحمني

« SubhânaLLâh, Wal-HamdouLLiLLeh, Wa La Ilaha Illa Allâh, Wa Allâhu Akbar. Allâhumma Sallî 'Ala Muhammadin wa 'Ala Âli Muhammadin, Allâhumma-ghafarî, wârhamnî »

Ceci est une bonne chose, comme il nous l'a été rapporté par certains de nos anciens [Salafs]. Wa Allâhu A'Lam. [3]

Notes

[1] Madjmu' al-Fatâwa de Ibn Taymiyyah, vol-24 p.138

[2] Madjmu' al-Fatâwa de Ibn Taymiyyah, vol-24 p.119

[3] Madjmu' al-Fatâwa de Ibn Taymiyyah, vol-24 p.119-120

Tiré du site manhajulhaqq.com